

EHPAD les Vallées de Désirée

Tableau des mesures administratives définitives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques. Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	Existence d'un risque majeur	Absence de risque majeur
Ecart	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de prescription
Remarque	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de recommandation

Pour rappel : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.

Injonctions

I	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
1	Mettre à disposition de chaque résident un système d'appel dans la chambre et la salle de bain, prenant en compte les besoins et risques individuels	Ecart n°58	A réception du rapport		<p>Levée</p> <p>La mission prend acte de l'engagement de l'établissement et de son prestataire</p>

Prescriptions

P	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
1	Remplir la totalité des missions qui incombent au médecin coordonnateur conformément à l'article D321-158 du CASF	Ecart n°3	6 mois		Maintien
2	Conformément à l'article D312-158 du CASF, après avis du MEDEC l'établissement accueille les résidents en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution. Pour cela, l'établissement doit élaborer une procédure fixant les critères d'admission, de non-admission et de transfert	Ecart n°4	6 mois		Maintien Transmettre les comptes rendus de commission au terme du délai
3	Mettre en place un calendrier prévisionnel d'élaboration du projet d'établissement de manière participative, permettant de rédiger le document en associant les équipes de l'EHPAD et le transmettre aux autorités administratives compétentes	Ecart n°5	6 mois		Maintien Faire un point de situation au terme du délai

P	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
4	<p>Mettre en place une politique de gestion des risques en actualisant les procédures, en incluant dans le plan de formation la thématique et en analysant l'ensemble des dysfonctionnements et événements indésirables graves déclarés pour prioriser ceux qui nécessitent d'organiser un retour d'expérience. Pour chaque événement faisant l'objet d'un retour d'expérience, mettre en place un plan d'actions correctives et en suivre la mise en œuvre opérationnelle</p>	Ecart n°6	6 mois		<p>Maintien Faire un point de situation au terme du délai</p>
5	Procéder au suivi des visites médicales des agents en poste, par l'élaboration d'un document de suivi, et veiller à la mise en œuvre des rendez-vous nécessaires	Ecart n°11	3 mois		Levée
6	Procéder à la vérification du casier judiciaire des agents en poste. Tracer cette vérification dans un document de suivi	Ecart n°12	1 mois		Levée

P	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
7	Procéder au recrutement d'IDE et stabiliser l'équipe soignante afin d'assurer une prise en charge de qualité et sécurisée des usagers	Ecart n°17	6 mois		<p style="color: red; text-align: center;">Maintien</p> <p style="color: red; text-align: center;">Faire un point de situation au terme du délai</p>
8	Clarifier/formaliser/diffuser le protocole à suivre pour la distribution des médicaments	Ecart n°18	1 mois		<p style="text-align: center;">Levée</p>
9	Procéder au recrutement d'AS-AMP diplômés et stabiliser l'équipe soignante afin d'assurer une prise en charge de qualité et sécurisée des usagers	Ecart n°19	6 mois		<p style="color: red; text-align: center;">Maintien</p> <p style="color: red; text-align: center;">Faire un point de situation au terme du délai</p>

P	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
10	Sécuriser la prise en charge des résidents par la supervision, par l'analyse des bonnes pratiques professionnelles	Ecart n°27	3 mois		<p>Maintien</p> <p>Développer l'analyse des bonnes pratiques également dans d'autres champs</p> <p>Faire un point de situation au terme du délai</p>
11	Sécuriser le suivi nutritionnel et de la dénutrition, en formant le personnel, en mettant en place une coordination et un suivi effectif par le MEDEC, en rédigeant le projet d'établissement incluant l'item « nutrition et dénutrition » en associant les professionnels	Ecart n°29	6 mois		<p>Maintien</p> <p>Transmettre la procédure de suivi nutritionnel / dénutrition. A défaut transmettre la copie du support de formation</p>
12	Rédiger le projet d'établissement en incluant l'item « prévention des chutes » en associant les professionnels et le transmettre aux autorités administratives compétentes	Ecart n°37	6 mois		Maintien

P	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
13	Rédiger le projet d'établissement en incluant l'item « contention » en associant les professionnels et le transmettre aux autorités administratives compétentes	Ecart n°39	6 mois		Maintien
14	Ne pas laisser au CVS un simple rôle de transmission d'informations, mais lui donner toutes ses compétences prévues par l'article D311-15 du CASF	Ecart n°45	3 mois		Maintien Transmettre les comptes rendus de CVS au terme du délai
15	Mettre en conformité la composition du CVS selon des dispositions des articles D311-4, -5, -6, -9 du CASF	Ecart n°46	3 mois		Maintien Transmettre la composition du CVS au terme du délai
16	Procéder à des vérifications du bon fonctionnement de l'ascenseur	Ecart n°47	A réception du rapport		Levée La mission prend acte de l'engagement de l'établissement et de son prestataire
17	Retravailler le projet d'unité de vie en le réactualisant et en l'adaptant au fonctionnement actuel	Ecart n°48	6 mois		Maintien Faire un point de situation au terme du délai
18	Positionner un personnel au sein de l'UVP la nuit afin de garantir la sécurité des usagers	Ecart n°54	1 mois		Maintien Faire un point de situation au terme du délai

P	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
19	Mettre en place un partenariat avec : les consultations mémoire, l'unité cognitivo-comportementale de son territoire, les acteurs de la filière gériatrique (service de court séjour gériatrique, équipe mobile de gériatrie, etc.), les acteurs de filière spécifique (pour le cas des maladies neurodégénératives autres qu'Alzheimer), les EHPAD disposant d'une UHR	Ecart n°59	3 mois		<p style="color: red; text-align: center;">Maintien</p> <p style="color: red; text-align: center;">Faire un point de situation sur tous les partenariats au terme du délai</p>

Recommandations

R	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
1	Mettre en œuvre, formaliser et diffuser l'organisation de la permanence de direction	Remarque n° 1	1 mois		Levée
2	Clarifier, formaliser, diffuser l'organisation de la permanence de soins	Remarque n°2	1 mois		<p style="color: red; text-align: center;">Maintien</p> <p>La permanence du weekend est toujours assurée par le MEDEC et l'IDEC, uniquement par téléphone. Il serait préférable d'avoir une organisation alternée, avec affichage claire des numéros de téléphone.</p>

R	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
3	<p>Laisser à l'établissement la possibilité de s'approprier la procédure du groupe et mentionner les points de contact de l'ARS et du Conseil départemental, nécessaires [REDACTED] pour le point focal régional de l'ARS PACA qui centralise la réception des événements indésirables ; [REDACTED] pour le Conseil Départemental) afin d'améliorer l'acculturation de l'EHPAD à cette procédure</p>	Remarque n°7	A réception du rapport	[REDACTED]	<p>Maintien</p> <p>Il manque encore l'adresse email du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes</p>
4	Formaliser le plan d'action portant sur la maîtrise des risques et l'amélioration continue de la qualité des prises en charges et prestation	Remarque n°8	1 mois	[REDACTED]	<p>Maintien</p> <p>Faire un point de situation au terme du délai</p>
5	Indiquer sur la fiche de déclaration de dysfonctionnement la possibilité de déclarer un événement anonymement	Remarque n°9	A réception du rapport	[REDACTED]	Levée

R	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
6	Mettre en place un plan de formation du personnel à la déclaration d'EI/EIG/EIGS	Remarque n°10	3 mois		Levée
7	Produire et diffuser pour information, la fiche de poste du responsable hôtelier	Remarque n°13	1 mois		Levée
8	Transmettre à la mission inspection l'attestation validant la formation du responsable hôtelier	Remarque n°13	A réception du rapport		Levée
9	Etablir/fournir les fiches de poste de chaque acteur au sein de l'établissement	Remarque n°14	1 mois		Levée
10	Formaliser les missions du personnel stagiaire en lien avec son tuteur	Remarque n°15	3 mois		Maintien Faire un point de situation au terme du délai

R	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
11	Etablir un planning prévisionnel des présences pour la totalité des intervenants au sein de l'établissement, avec la précision des personnels affectés à l'UVP	Remarque n°16	1 mois		Levée
12	Produire un tableau de suivi des VAE avec la cohérence nominative des personnels en VAE et des tuteurs affectés au cursus de VAE	Remarque n°20	1 mois		Levée
13	Mettre en place une organisation avec la présence de deux personnels de nuit qui assurent uniquement des fonctions en lien avec les soins afin d'offrir une prise en charge sécurisée et de qualité aux résidents	Remarque n°21	3 mois		Maintien
14	Adapter le plan de formations sur les thématiques essentielles (les troubles cognitifs, psychiatriques, la contention, la dénutrition, les chutes, la fin de vie), notamment pour le personnel de l'Unité de vie protégée. Assurer un suivi de la mise en œuvre du plan de formation	Remarque n°22	6 mois		Maintien Programmer davantage de formations externes

R	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
15	Faire un retour d'expérience pluridisciplinaire, pour comprendre les raisons du mauvais climat social, et trouver des points d'amélioration pour éviter les récidives. Organiser le planning d'astreinte. Mettre en place une politique de ressources humaines de reconnaissance des salariés	Remarque n°23	3 mois		<p style="color: red; text-align: center;">Maintien</p> <p style="color: red; text-align: center;">Faire un point de situation au terme du délai</p>
16	Déplacer l'horaire de passage de l'autolaveuse en proximité des chambres	Remarque n°24	A réception du rapport		Levée
17	Réaliser la traçabilité du nettoyage journalier et mensuel des chariots de nursing	Remarque n°25	A réception du rapport		Levée

R	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
18	S'assurer que les documents contenus dans les classeurs aide-soignant soient à jour	Remarque n°26	A réception du rapport		Levée La mission prend acte de l'engagement de l'établissement
19	Mettre en place une planification journalière qui comprend des changes après le repas de midi. Ajouter un horaire de change supplémentaire la nuit. Faire apparaître dans le projet de vie et de soins du résident, s'il ne souhaite pas bénéficier de ce change supplémentaire	Remarque n°28	1 mois		Maintien
20	Formaliser par écrit les critères décisionnels pour les résidents mangeant en chambre	Remarque n°30	A réception du rapport		Maintien
21	Respecter la recommandation du Conseil National de l'Alimentation en matière de constitution de la commission des menus	Remarque n°31	3 mois		Maintien
22	S'assurer le concours ponctuel, trimestriel par exemple, d'une diététicienne dont les compétences scientifiques et techniques permettraient de mettre en place les régimes sur prescription médicale et veiller à ce que l'équilibre nutritionnel des menus et la qualité des préparations alimentaires, soient respectés au sein de l'établissement	Remarque n°32	3 mois		Maintien Faire un point de situation au terme du délai
23	Mettre en place une organisation permettant aux résidents qui ne font pas partie de l'UVP, de prendre leurs repas en dehors de cette unité	Remarque n°33	1 mois		Levée La mission prend acte de l'engagement de l'établissement

R	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
24	Réfléchir à une organisation immobilière permettant l'accueil de tous les usagers	Remarque n°34	6 mois		Maintien
25	Mettre en pratique le protocole « Chute : évaluation du risque »	Remarque n°35	1 mois		Maintien Indiquer les fonctions et missions précises de ce référent, ses moyens, son temps d'exercice
26	Réaliser l'analyse des causes de la chute en équipe pluridisciplinaire comme indiqué dans les protocoles	Remarque n°36	1 mois		Maintien Faire un point de situation au terme du délai
27	Discuter en équipe pluridisciplinaire (IDEC, psychomotricienne et MEDEC) les indications des mesures de contention comme indiqué dans les protocoles	Remarque n°38	1 mois		Maintien Faire un point de situation au terme du délai
28	Sécuriser les transmissions en organisant un temps de transmission, d'une part le matin entre l'équipe AS de jour et équipe de nuit, et d'autre part entre le personnel infirmier et l'équipe de nuit	Remarque n°40	1 mois		Maintien Ok pour les IDE, mais il n'y a pas de transmission entre les équipes AS de jour et de nuit le matin. Il n'y a pas non plus de transmission entre les équipes matin et nuit à l'UVP

R	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
29	Réaliser des transmissions ciblées	Remarque n°41	1 mois		Maintien Faire un point de situation au terme du délai
30	Formaliser de manière plus complète les transmissions écrites	Remarque n°42	1 mois		Maintien La PJ était absente des documents reçus
31	Mettre en place la traçabilité effective des excrétas pour éviter les risques d'occlusion intestinales	Remarque n°43	A réception du rapport		Levée La mission prend acte de l'engagement de l'établissement
32	Etoffer et diversifier l'offre en animations. Concernant les sorties, fortement demandées par les résidents, les familles de résidents et le personnel, trouver des solutions pour permettre à plus de résidents, notamment ceux à mobilité réduite, d'y jouir autant. Cela peut par exemple, passer par l'acquisition d'un minibus qui pourrait être mutualisé avec les établissements et services médico-sociaux de la même zone géographique	Remarque n°44	6 mois		Maintien Faire un point de situation au terme du délai
33	Fournir les fiches d'entrées de chaque résident présent au sein de l'UVP ainsi que les fiches de sortie des résidents ayant quitté l'UVP	Remarque n°49	Lors de la phase contradictoire		Maintien Il est demandé les fiches d'entrée de chaque résidents présent à l'UVP et faire une remarque car il n'y a aucune validation de la part du MEDEC

R	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
34	Elaborer une procédure de sortie en y intégrant les critères de sortie ainsi que les conditions d'accompagnement de cette sortie (accompagnement psychologique, évolution du projet de vie...) et les modalités d'accompagnement de cette sortie (orientation vers UHR, EHPAD « classique » ...)	Remarque n°50	1 mois		Maintien Les fiches ne sont pas suffisamment étayées. Il est demandé une procédure globale avec les critères de sortie fixés par l'établissement et les modalités d'accompagnement (pas simplement les fiches d'entrée et sortie de résident)
35	Retravailler de façon pluridisciplinaire les projets de soins individualisés articulés avec les projets de vie et les mettre à disposition dans les classeurs de nursing	Remarque n°51	3 mois		Maintien
36	Réaliser la réévaluation des objectifs et des actions mises en place dans les projets de vie et de soins au minimum une fois par an et à chaque changement	Remarque n°51	6 mois		Maintien Faire un point de situation au terme du délai
37	Mettre en place des réunions pluridisciplinaires permettant aux professionnels d'échanger sur les fondamentaux de la prise en charge de la personne âgée dépendante et échanger autour des projets personnalisés. L'établissement doit formaliser ces réunions	Remarque n°51	3 mois		Maintien Faire un point de situation au terme du délai

R	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché		Maintien / levée / modification de la mesure
38	Finaliser les projets en cours. Former le personnel soignant à la réalisation d'activités thérapeutiques et mettre en place une organisation permettant la participation effective du personnel soignant à ces animations. Effectuer la traçabilité qualitative de la participation des résidents pour l'ensemble des animations réalisées. Retravailler le projet d'animation et d'activité thérapeutique dans le projet spécifique de l'UVP	Remarque n°52	6 mois	[REDACTED]	Maintien
39	Elaborer et diffuser un planning prévisionnel d'interventions au sein de l'UVP	Remarque n°53	3 mois	[REDACTED]	Levée
40	Remettre en état le sol de la terrasse	Remarque n°55	6 mois	[REDACTED]	Maintien
41	Revoir le cadre de vie en mettant en place un système d'éclairage permettant une variation de la lumière artificielle et rendre l'aménagement du cadre de vie stimulant et convivial	Remarque n°56	6 mois	[REDACTED]	Maintien
42	Equiper les portes des chambres d'un système de fermeture permettant de limiter les risques d'intrusion inopinée	Remarque n°57	6 mois	[REDACTED]	Maintien